

Progression minimale de l'emploi au 4^e trimestre en Île-de-France

Au 4^e trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse de 0,1 % sur un trimestre. Cette hausse intervient malgré un contexte économique adverse : l'inflation évolue toujours à un niveau élevé et les anticipations pour 2023 sont moroses. L'emploi est en forte hausse sur un an (+ 1,9 %) et la région atteint ainsi un nombre de salariés record. Cette importante progression de l'emploi sur l'année 2022 est à mettre au crédit des activités informatiques, des activités récréatives et de l'hébergement.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Chiffres clés

0,1 %

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France

93 700

emplois créés sur un an dans la région

Une progression modeste de l'emploi ce trimestre

Plus de 4 800 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,1 % par rapport au trimestre précédent). Tous les grands secteurs affichent une timide progression ce trimestre. Ainsi, l'intérim (+ 0,2 %), le tertiaire hors-intérim (+ 0,1 %), l'industrie (+ 0,1 %) et la construction (+ 0,1 %) gagnent moins d'emplois que les trimestres précédents. L'emploi francilien signe néanmoins un huitième trimestre consécutif de progression et atteint un niveau d'emplois record. La croissance trimestrielle de l'emploi est identique à celle obtenue au niveau national (+ 0,1 %).

À noter toutefois que les créations d'emplois du 3^e trimestre ont été révisées à la baisse, soit + 22 600 emplois contre + 26 200 en données provisoires.

Une année de hausse pour l'emploi privé francilien

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 1,9 % sur un an, soit 93 700 emplois supplémentaires. En incluant les apprentis, l'évolution de l'emploi est de 2,4 %. L'hébergement et restauration atteint un niveau record d'emplois tout comme les activités informatiques.

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA)

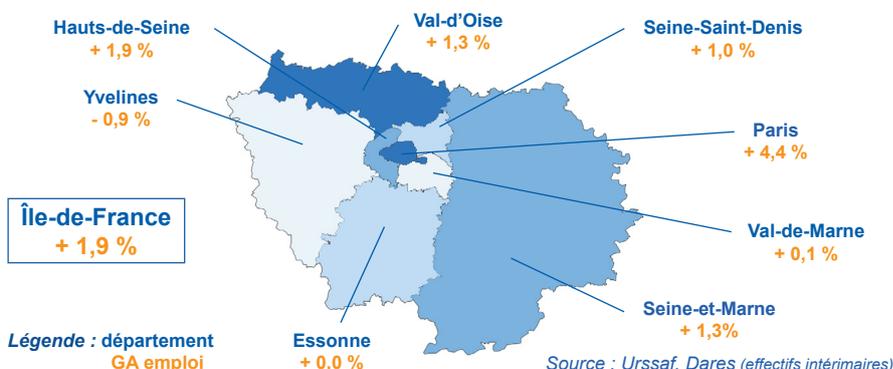


TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

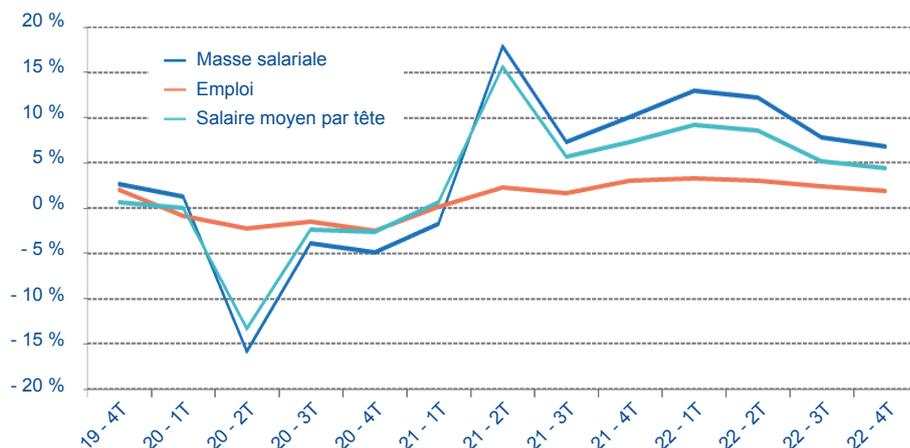
	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2022 T4	2022 T2	2022 T3	2022 T4	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) ^L	55 753	+1,3%	+1,0%	+1,1%	+6,8%
		56 702	+0,9%	+1,3%	+2,5%	+8,1%
	Emploi (en milliers) ^L	4 914	+0,7%	+0,5%	+0,1%	+1,9%
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	3 783	+0,6%	+0,5%	+0,5%	+4,4%
		3 847	+0,2%	+0,8%	+1,9%	+5,7%
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) ^L	169 015	+1,5%	+1,4%	+0,9%	+6,1%
		172 649	+0,9%	+1,8%	+2,6%	+7,6%
	Emploi (en milliers) ^L	19 223	+0,4%	+0,3%	+0,1%	+1,2%
	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	2 932	+1,2%	+1,2%	+0,3%	+4,4%
		2 995	+0,7%	+1,7%	+2,0%	+5,8%

*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les activités récréatives ont fortement progressé durant l'année et ont fini leur rattrapage post-crise sanitaire. Cette importante hausse francilienne sur un an est supérieure à celle de l'emploi national (+ 1,2 %). Après un rattrapage de l'emploi achevé fin 2021, l'Île-de-France a retrouvé l'ensemble des moteurs de sa croissance en 2022.

Une masse salariale en forte expansion

La masse salariale hors prime de partage de la valeur⁽²⁾ augmente de 1,1 % par rapport au trimestre précédent. La faible hausse de l'emploi durant le trimestre n'a pu avoir qu'un impact limité sur ce résultat. L'augmentation provient majoritairement d'une amélioration des salaires en lien avec les différents accords de branche et la hausse du Smic en août qui s'applique sur l'ensemble du 4^e trimestre. Le SMPT (Salaire moyen par tête) en glissement trimestriel affiche ainsi une hausse de 0,5 %.

Sur un an, la masse salariale cumulée hors prime de partage de la valeur progresse de 9,9 % (+ 6,8 % sur le seul 4^e trimestre), soit une progression un peu plus importante que celle observée sur le plan national (+ 8,7 %). Ces chiffres sont respectivement de 10,3 % et 9,2 % pour l'Île-de-France et la France en incluant la prime de partage de la valeur (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales).

Sur un an, la croissance du SMPT francilien est de 4,4 %. Cette forte progression est due aux différentes revalorisations de salaires effectuées dans les entreprises pour atténuer les effets de l'inflation pour les salariés. Le SMPT au niveau national croît également de 4,4 % sur un an. Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 783 € brut, soit un niveau supérieur de 29,0 % au salaire moyen national.

(2) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

La croissance ralentit dans le tertiaire

Le tertiaire hors intérim a gagné une nouvelle fois des emplois ce trimestre (+ 0,1 %) mais le rythme est moins élevé que les trimestres précédents. Ce grand secteur progresse de 2,3 % sur un an, soit 89 700 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 0,2 % sur un an, mais avec une tendance négative sur le seul dernier trimestre (- 0,3 %). Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement (+ 3,7 % sur un an), malgré une légère baisse sur le dernier trimestre (- 0,1 %). L'hébergement poursuit sa reprise avec une hausse ce trimestre de 2,7 % qui lui permet d'afficher une progression annuelle de 10,8 %. Le retour des flux de touristes internationaux permet au secteur de réembaucher et de retrouver un niveau comparable à celui de 2019. Les emplois des arts, spectacles et activités récréatives affichent une forte hausse de 6,3 % sur un an. Enfin, les activités informatiques (+ 7,7 % sur un an) et les activités de conseil (+ 4,2 % sur un an) poursuivent leur progression. À l'inverse, les administrations publiques de statut privé (- 3,0 %) et les activités immobilières (- 1,7 %) perdent des emplois.

L'intérim augmente ce trimestre (+ 0,2 %) pour le second trimestre consécutif. Dans un contexte sanitaire, géopolitique et économique encore incertain ce trimestre, le recours aux missions d'intérim demeure assez élevé avec 129 000 intérimaires. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche néanmoins une baisse de 0,4 %.

La construction croît lentement

L'emploi dans la construction affiche une progression de 0,4 % sur un an grâce à de petites hausses de 0,1 % lors des deux précédents trimestres. Le nombre de salariés dans ce secteur semble atteindre un plateau depuis un an après avoir progressé trimestre après trimestre durant plus de quatre ans. Ce secteur évolue cependant à un niveau important avec près de 343 800 salariés. En cinq ans, 49 500 emplois ont été créés.

L'emploi industriel en timide hausse ce trimestre

L'industrie est en hausse ce trimestre (+ 0,1 %). Ce secteur progresse pour la quatrième fois consécutive en bénéficiant notamment des hausses de l'emploi dans l'habillement (+ 1,5 % ce trimestre) et dans l'industrie pharmaceutique (+ 0,9 % ce trimestre et + 4,5 % sur un an).

Sur un an, les emplois industriels sont en hausse de 0,8 %. L'habillement (cf. Tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 6,1 %). Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs, dont les branches bois et papier (- 2,8 %), industrie des plastiques (- 2,1 %) et fabrication de matériels de transport (- 1,1 %) qui sont de nouveau en repli.



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2022 T4	2022 T4	2021 T4	2020 T4	2019 T4
BZ	Industries extractives	2,4	-0,6%	+0,8%	+1,1%	-0,7%
CA	Industries agro-alimentaires	54,7	+1,1%	+5,8%	-1,4%	+4,5%
CB	Habillement, textile et cuir	16,9	+6,1%	+0,8%	-8,9%	+1,8%
CC	Bois et papier	11,8	-2,8%	-3,4%	-5,9%	-5,3%
CD	Cokéfaction et raffinage	1,3	+0,1%	-6,1%	-6,0%	-2,1%
CE	Industrie chimique	26,8	+4,3%	-0,3%	-1,0%	+0,8%
CF	Industrie pharmaceutique	15,6	+4,5%	+0,5%	+0,2%	+0,5%
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,2	-2,1%	-4,3%	-2,4%	-1,6%
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,0	-1,8%	-1,8%	-5,0%	-1,3%
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,1	+1,8%	-0,5%	-0,4%	+1,4%
CJ	Fabrication d'équipements électriques	10,5	-0,5%	-2,5%	-3,3%	-3,0%
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,4	-1,4%	-3,8%	-4,2%	-0,3%
CL	Fabrication de matériels de transport	63,8	-1,1%	-4,1%	-3,7%	-0,2%
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	41,4	+1,7%	-0,4%	-0,1%	+4,3%
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,1	+0,2%	+0,2%	-1,1%	+0,7%
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	30,5	+1,6%	+1,7%	-0,8%	+0,6%
FZ	Construction	343,8	+0,4%	+2,0%	+2,8%	+7,0%
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	702,3	+0,2%	+1,9%	-2,4%	+1,1%
HZ	Transports et entreposage	376,9	+0,2%	+1,1%	-1,4%	+1,1%
IZ	Hébergement et restauration	343,9	+4,9%	+9,1%	-9,9%	+3,5%
JA	Édition et Audiovisuel	143,6	+2,9%	+4,3%	-2,5%	+3,2%
JB	Télécommunications	54,8	-2,6%	-1,0%	+0,5%	+0,3%
JC	Activités informatiques	274,1	+7,7%	+5,3%	-1,1%	+3,6%
KZ	Activités financières et d'assurance	310,4	+2,2%	+0,6%	-1,5%	+0,8%
LZ	Activités immobilières	77,6	-1,7%	-1,6%	-2,1%	-0,4%
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	444,1	+4,2%	+3,9%	-1,9%	+3,7%
MB	Recherche et développement	43,6	+1,9%	+2,1%	+1,1%	+1,2%
MC	Autres activités scientifiques et techniques	92,0	+1,4%	+1,3%	-4,2%	+2,8%
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	614,5	+1,7%	+5,4%	-4,9%	+1,9%
OZ	Administration publique	41,5	-3,0%	-2,5%	+0,4%	-1,5%
PZ	Enseignement	96,2	+3,8%	+4,8%	+0,1%	-1,9%
QA	Activités pour la santé humaine	116,7	+2,0%	+2,7%	+3,8%	+0,5%
QB	Action sociale et hébergement médico-social	210,4	+1,1%	+1,7%	+0,9%	+2,3%
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	96,8	+6,3%	+12,4%	-13,2%	+3,3%
SZ	Autres activités de services	125,3	+0,9%	+3,2%	-3,7%	+1,0%
Industrie		405,7	+0,8%	-0,5%	-2,3%	+0,8%
Construction		343,8	+0,4%	+2,0%	+2,8%	+7,0%
Tertiaire		4 164,8	+2,3%	+3,2%	-2,6%	+1,9%
dont	Tertiaire hors intérim	4 035,8	+2,2%	+3,4%	-2,9%	+1,8%
	Intérim	129,0	-0,4%	+12,4%	-11,3%	-0,1%

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



TABLEAU 3 :
Emploi salarié
et SMTP par
département

	2022 T4	
	Emploi  (en milliers)	SMPT (en Euros)
75 - Paris	1 546	4 198
77 - Seine-et-Marne	385	2 709
78 - Yvelines	400	3 558
91 - Essonne	362	3 154
92 - Hauts-de-Seine	975	4 764
93 - Seine-St-Denis	526	3 188
94 - Val-de-Marne	407	3 209
95 - Val-d'Oise	311	2 772
National	19 223	2 932

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Paris toujours dynamique

L'emploi évolue à la baisse dans six départements franciliens sur huit par rapport au 3^e trimestre 2022. Les Yvelines, la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne accusent les baisses les plus importantes (- 0,3 % chacun). À l'inverse, Paris poursuit son expansion et atteint un niveau record d'emploi (+ 0,5 %) et le département des Hauts-de-Seine (+ 0,2 %) fait également figure d'exception ce trimestre.

Sur un an, tous les départements franciliens gagnent des emplois à l'exception des Yvelines (- 0,9 %). Paris affiche la dynamique la plus importante (+ 4,4 %) devant les Hauts-de-Seine (+ 1,9 %), la Seine-et-Marne (+ 1,3 %) et le Val-d'Oise (+ 1,3 %).

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.